



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.26/12  
19 septembre 2002

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

## Conseil du développement industriel

Vingt-sixième session

Vienne, 19-21 novembre 2002

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

### EXAMEN DES PROGRAMMES, Y COMPRIS DES QUESTIONS INTÉRESSANT L'ENSEMBLE DU SYSTÈME: PARTICIPATION DE L'ONU DI AUX GRANDES MANIFESTATIONS INTERNATIONALES

#### Rapport du Directeur général

Conformément à la résolution GC.9/Res.3, le présent document rend compte de la participation et de la contribution de l'ONU DI au Sommet mondial pour le développement durable. Il fournit également des informations concernant l'amélioration de l'image de marque de l'ONU DI et la façon dont l'Organisation collabore avec les autres organisations des Nations Unies, en application de la décision IDB.25/Dec.8.

#### Introduction

1. À sa neuvième session, la Conférence générale a adopté la résolution GC.9/Res.3 sur les Conférences des Nations Unies relatives au financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable. Elle a prié le Directeur général de présenter un rapport au Conseil après chaque réunion. Le document IDB.25/3, soumis au Conseil à sa vingt-cinquième session, a rendu compte de l'issue de la précédente réunion et des préparatifs entamés par l'Organisation en vue du Sommet mondial. La section I du présent document rend compte de la participation et de la contribution de l'ONU DI à la suite donnée au Sommet. La section II expose brièvement les mesures prises concernant les points évoqués dans la décision IDB.25/8 en ce qui concerne l'amélioration de l'image de marque de l'Organisation et sa coopération avec les autres organismes des Nations Unies.

#### I. SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2. Le Sommet mondial pour le développement durable s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud. Comme indiqué dans

les documents GC.9/14 et IDB.25/3, l'Organisation a entamé des préparatifs en 2001 aux niveaux national et régional, qu'elle a poursuivis au niveau international en participant à plusieurs réunions de la Commission du développement durable constituée en Comité préparatoire du Sommet, qui se sont tenues en 2002. Les États Membres de l'Organisation ont été tenus informés des progrès accomplis pendant toute la période préparatoire par l'intermédiaire des documents soumis aux organes délibérants, des réunions d'information organisées par le Secrétariat et des circulaires envoyées aux missions permanentes à New York et Vienne concernant les activités et les manifestations prévues.

#### A. Résultats

3. Le Sommet a adopté le Plan d'action et la Déclaration de Johannesburg. Outre ces textes négociés, il a été l'occasion d'annoncer le lancement d'initiatives de type 2 en matière de partenariat, considérées comme faisant partie intégrante des résultats du Sommet<sup>1</sup>. Les

<sup>1</sup> Comme indiqué sur le site officiel du Sommet, les partenariats et initiatives non négociés qui visent à mettre en œuvre les dispositions d'Action 21 sont un élément important

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

débats relatifs au partenariat tenus en séance plénière ont porté sur les domaines de l'eau, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture et de la diversité biologique (WEHAB), dans lesquels le Secrétaire général a estimé qu'il était particulièrement urgent d'agir, ainsi que sur des thèmes intersectoriels.

4. Le Sommet a accueilli quelque 100 chefs d'État et de gouvernement. Cent quatre-vingt-dix délégations gouvernementales, de nombreuses organisations intergouvernementales ainsi que des représentants des "grands groupes" d'Action 21 y ont participé. Parallèlement aux débats officiels tenus au Centre de congrès de Sandton, une exposition a été organisée dans le village d'Ubuntu, un forum de la société civile au Nasrec et des débats concernant plus particulièrement les questions se rapportant à l'eau au WaterDome.

### **B. Participation et contribution de l'ONUDI**

5. L'Organisation a participé et contribué au Sommet à quatre niveaux:

- Le Directeur général a prononcé une déclaration en plénière (le 29 août) et un représentant de l'Organisation a participé en tant que conseiller technique aux réunions plénières sur le partenariat consacrées aux questions intersectorielles (le 27 août) et à l'énergie aux fins du développement durable (le 28 août);
- L'Organisation a participé à des consultations avec les délégations des gouvernements intéressés pour exercer une influence sur les textes négociés repris dans le Plan d'action;
- L'Organisation a élaboré et appuyé des initiatives de type 2, en particulier dans les domaines de l'accès à l'énergie et de la coopération technologique;
- L'Organisation a tenu un stand à Ubuntu et un autre en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'Organisation maritime internationale (OMI) au Waterdome (où de la documentation a été distribuée); elle a organisé des manifestations parallèles et participé à des manifestations organisées par d'autres intervenants.

6. La délégation de l'ONUDI était présidée par le Directeur général. Des fonctionnaires de nombreuses sections organiques et d'autres sections de l'Organisation ont également apporté une contribution précieuse à l'ensemble des travaux de l'Organisation au Sommet.

---

des résultats du Sommet. Les partenariats doivent se fonder sur l'accord des seuls acteurs directement concernés et déterminés à œuvrer à leur réussite. Ils complètent le Programme d'action du Sommet et permettent de concrétiser les engagements.

### **Déclaration officielles de l'ONUDI**

7. Dans la déclaration qu'il a faite en plénière le 29 août (dont le texte est disponible sur le site Web de l'ONUDI), le Directeur général a estimé qu'il convenait de mieux tirer parti de la coopération technologique aux fins du développement durable si l'on ne veut pas avoir à se contenter plus tard des moyens disponibles aujourd'hui pour relever les défis à venir. Le Directeur général a également participé à la Table ronde organisée le 3 septembre dans le cadre du Sommet sur le thème "Passer aux actes".

8. Lors des réunions plénières sur le partenariat qui devaient être consacrées du 26 au 28 août aux cinq domaines prioritaires recensés par le Secrétaire général, un représentant de l'ONUDI a été prié de jouer le rôle de conseiller technique pour les séances consacrées aux questions intersectorielles et à l'énergie. L'Organisation avait au préalable été invitée à participer, avec les experts en énergie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Département des affaires économiques et sociales, à la mise au point de la brochure WEHAB sur l'énergie qui a été distribuée aux participants des réunions plénières sur le partenariat et qui est désormais disponible sur Internet ([www.johannesburgsummit.org](http://www.johannesburgsummit.org)).

### **Échanges et consultations concernant les textes négociés**

9. Par les échanges et les consultations qu'elle a entrepris dès les premières phases des préparatifs mondiaux, en particulier dans le cadre des deuxième et troisième comités préparatoires réunis à New York (PrepCom 2, en janvier 2002, et PrepCom 3, en mars 2002) et lors de la réunion préparatoire ministérielle tenue à Bali (fin mai/juin 2002), l'Organisation a contribué à l'élaboration des recommandations pertinentes du Plan d'action. Le Plan d'action adopté à Johannesburg comprend de nombreux passages ayant trait à des domaines qui intéressent l'ONUDI et qui renforcent le mandat dévolu à l'Organisation pour promouvoir le développement durable, notamment en ce qui concerne:

- L'énergie aux fins du développement durable;
- Le développement industriel;
- La production propre et l'écoresponsabilité;
- La responsabilité environnementale et sociale des entreprises;
- La gestion rationnelle des produits chimiques;
- Les écosystèmes marins;

- Les changements climatiques;
- Le Protocole de Montréal;
- La facilitation des échanges commerciaux;
- Le transfert de technologies;
- Le rôle des institutions spécialisées dans la promotion du développement durable.

10. Il convient de noter que le Plan d'action ne désigne pas les acteurs concernés, excepté dans quelques rares paragraphes où il était impossible de faire autrement.

### **Élaboration et promotion des initiatives en matière de partenariat**

11. En application de la décision par laquelle l'Assemblée générale a prié le Directeur général de contribuer au Sommet mondial pour le développement durable dans les domaines dans lesquels l'ONUDI dispose d'un avantage comparatif (GC.9/Res.3), l'Organisation a commencé à formuler des propositions début 2002 concernant des initiatives de type 2 dans les domaines de l'énergie aux fins du développement durable et de la coopération technologique<sup>2</sup>.

12. **L'initiative de l'ONUDI relative à l'exploitation de l'énergie rurale à des fins productives** vise à remédier aux problèmes posés par le grave manque de services énergétiques destinés aux plus défavorisés, en particulier dans les zones rurales et éloignées (notamment dans les petits États insulaires en développement). Le Ministère du Royaume-Uni pour le développement international (DFID) et l'Union européenne se sont félicités de ce que l'Organisation participe à leurs initiatives, qui portaient respectivement sur un partenariat pour les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable. Reconnaissant que l'ONUDI possédait un avantage comparatif dans ce domaine, le E-7, une association regroupant neuf grandes compagnies d'électricité des pays du G-7, a souhaité conclure avec elle une lettre d'accord, que le Directeur général a signée le 1<sup>er</sup> septembre à Johannesburg.

13. **L'initiative de l'ONUDI visant à évaluer les besoins et à favoriser l'action dans le domaine du transfert de technologie** que le Directeur général a lancée le 2 septembre au Sommet mondial pour le développement durable se fonde sur un constat. Le transfert de technologie ne peut être efficace si de vastes efforts ne sont pas déployés pour renforcer les capacités locales dans l'ensemble de la société et notamment à trois

niveaux essentiels: a) la nation; b) le secteur; c) l'entreprise. Il est également indispensable que chaque pays prévoit ses besoins technologiques à l'avance et gère l'acquisition de technologies avec une efficacité maximale de façon à atteindre ses objectifs en matière de développement économique.

14. Quelque 17 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont déjà entrepris cette auto-évaluation. Le Groupe spécial du PNUD pour la coopération économique et technique entre pays en développement et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable ont fait savoir qu'ils étaient disposés à collaborer à la suite qui sera donnée à cette initiative.

15. Les initiatives de type 2 lancées par l'ONUDI pour promouvoir la coopération dans les domaines de l'énergie et de la technologie, qui correspondent aux critères énoncés par les États Membres, ont été annoncées officiellement le 30 août, dans le cadre du forum pertinent sur le partenariat.

### **Stand de l'ONUDI à Ubuntu, exposition au WaterDome, manifestations parallèles**

16. Le programme de production plus propre de l'ONUDI et les activités de l'Organisation dans les domaines de l'énergie et de la coopération technologique ont été présentés au stand d'exposition d'Ubuntu. Les visiteurs se sont succédés sur le stand, souvent pour y demander des informations détaillées concernant des aspects précis des services fournis par l'Organisation. L'ONUDI a en outre collaboré à une exposition commune au Centre de congrès de Sandton ainsi qu'à l'exposition organisée au WaterDome.

17. L'ONUDI a elle-même organisé les manifestations parallèles suivantes:

- L'énergie rurale employée à des fins productives (29 août);
- Une initiative visant à évaluer les besoins et à favoriser l'action dans le domaine du transfert de technologie (2 septembre);
- Signature d'un descriptif de projet concernant le nouveau Centre de production pour une production plus propre créé en Afrique du Sud et coparrainé par l'Autriche et la Suisse. Avec la signature de ce document par le Ministre sud-africain du Commerce, les ministres autrichien et suisse des affaires étrangères et le Directeur général, la présence de l'Organisation en Afrique du Sud a été particulièrement remarquable;
- Signature par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'ONUDI et le

<sup>2</sup> On trouvera d'autres informations à ce sujet et plusieurs documents de référence relatifs aux initiatives de l'ONUDI sur le site Web de l'Organisation ([www.unido.org/wssd](http://www.unido.org/wssd)).

Gouvernement suisse d'un mémorandum d'accord relatif à la prise en compte des questions relatives à l'emploi dans les travaux des centres pour une production propre (3 septembre).

18. Bien que de très nombreuses manifestations parallèles aient été organisées, celles de l'ONUDI ont eu beaucoup de succès, parfois trop même par rapport à l'espace alloué, et ont accueilli plusieurs ministres.

19. Les membres de la délégation de l'ONUDI ont également participé aux manifestations parallèles suivantes, organisées par d'autres intervenants:

- Présentation de l'initiative du DFI en faveur de l'énergie (30 août);
- Activités au WaterDome sur les questions touchant à l'énergie et à l'eau;
- Présentation des programmes de l'ONUDI en matière d'environnement à la séance ministérielle et technique de la Conférence en partenariat sur le développement et la protection de l'environnement côtier et marin en Afrique subsaharienne (Ubuntu, 30 août);
- Groupe sur les partenariats entre secteurs privé et public réuni à l'occasion de la journée allemande du commerce (31 août);
- Groupe de discussion conjoint ONUDI/FEM/OMI sur la mise en communication de bassins d'eau douce et de grands écosystèmes marins afin de les gérer de façon intégrée (WaterDome, 31 août);
- Présentation technique (30 août) et politique (1<sup>er</sup> septembre) de l'initiative de l'Union européenne pour l'énergie;
- Manifestation parallèle du E-7 sur l'énergie (1<sup>er</sup> septembre);
- Conférence en partenariat sur le développement et la protection de l'environnement côtier et marin en Afrique subsaharienne, tenue au niveau des chefs d'État (2 septembre);
- Groupe de l'Union mondiale pour la nature sur la création de conditions propices à l'investissement aux fins du développement durable (4 septembre).

20. L'ONUDI a également brièvement présenté ses grands projets relatifs aux écosystèmes marins aux membres de la délégation des États-Unis présidée par l'Amiral Conrad Lautenbacher, Sous-secrétaire d'État au commerce pour les océans et l'atmosphère et

Administrateur de la Direction océanique et atmosphérique nationale (WaterDome, 1er septembre].

21. Le Directeur général et les membres de la délégation de l'ONUDI ont par ailleurs profité de la présence d'interlocuteurs compétents pour avoir une série d'entretiens bilatéraux avec des donateurs, les représentants de pays où des programmes sont exécutés et des collègues d'autres organisations internationales et pour prendre contact avec des représentants des médias.

22. Au stand d'Ubuntu et au WaterDome, aux manifestations parallèles de l'Organisation et dans d'autres forums spécialisés, la délégation de l'ONUDI a distribué de la documentation établie expressément pour la tenue du Sommet mondial ou concernant ses activités. On trouvera la liste de ces documents en annexe.

## **II. AUTRES ACTIVITÉS DE L'ONUDI AU SEIN DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES**

23. En participant au débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2002, l'ONUDI a continué de s'employer à améliorer son image de marque, de renforcer le rôle qu'elle joue en aidant les pays en développement et les pays à économie en transition à surmonter les contraintes qui pèsent sur l'offre et à avoir un meilleur accès aux marchés.

24. À cet effet, l'ONUDI a essentiellement fait porter sa présentation à la Table ronde préparatoire relative à l'éducation et au développement sur la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la qualité et de la facilitation du commerce. Cette contribution a été prise en compte dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines qui a été établi pour le débat de haut niveau (E/2002/46).

25. Le Directeur général a coprésidé avec M. Carsten Staur, Secrétaire d'État et Ministre danois des affaires étrangères, le petit-déjeuner ministériel sur le renforcement des capacités permettant de promouvoir le commerce et l'investissement. Il a appelé l'attention des participants sur l'écart existant entre les capacités de production et l'infrastructure de normalisation dans les initiatives internationales en cours visant à renforcer les capacités des pays en développement à participer au commerce international. Il a été question de renforcer les capacités en matière de commerce par un meilleur accès aux marchés en favorisant l'acquisition de connaissances et en tirant parti des opportunités (IDB.26/7, par. 34).

26. L'ONUDI a continué de travailler avec les acteurs concernés, notamment avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international afin d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à surmonter les obstacles techniques au commerce. En tant

que membre du Comité de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, elle a présenté son programme de coopération technique et son initiative en faveur de la facilitation du commerce. Elle a lancé, en collaboration avec le Centre du commerce international, un programme régional pour faciliter le commerce en Amérique centrale. Lors de la réunion du Groupe consultatif commun des directeurs exécutifs de l'OMC, de la CNUCED et du Centre du commerce international qui s'est tenue en avril 2002, le Directeur général a invité les participants à

coordonner et à soutenir les activités touchant aux obstacles techniques au commerce.

### **III. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL**

27. Le Conseil voudra peut-être prendre note de l'information contenue dans le présent document

**Annexe**

**SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE –  
DOCUMENTATION DE L'ONUDI À L'INTENTION DU PUBLIC**

Developing countries and technology cooperation: An industrial capacity-building perspective. Préface du Directeur général et du Président du Conseil mondial des entreprises pour le développement

Developing countries and technology cooperation: Ten business cases

Technology needs assessment (TNA) for developing countries

Innovative technology transfer framework linked to trade for UNIDO action

International technology centres: Bridging the technology divide

Assessing the uptake of environmentally sound technology in nine developing countries

Corporate social responsibility: Implications for small and medium enterprises in developing countries

Eco-efficiency for SMEs in the Moroccan dyeing industry

*Vue générale - Rapport sur le développement industriel 2002*

Documentation générale: *L'ONUDI en bref, l'ONUDI en action*